

Image not found or type unknown



Vefa modification surface habitable appartement

Par **Filoutch**, le **03/09/2012** à **01:55**

Bonjour, en mars 2012 je signe un contrat de réservation pour un T2 de 44 m². En attendant la signature chez le notaire la commerciale me rencontre afin de m'informer que des modifications ont eu lieu sur le plan à cause de contrainte technique : 1) La disposition spatiale est modifiée (gaine technique déplacée, porte déplacée...). 2) La surface habitable passe de 44 m² à 41 m² (supérieur à la tolérance de 5%).
Que dois-je faire sachant que la nouvelle disposition ne correspond en rien à ce que j'ai réservé et que cet appartement ne m'intéresse plus? Quelle marche à suivre dois-je respecter dans ce cas là afin d'avoir gain de cause?
Merci.